

COMPTE-RENDU GT du 7 octobre 2015
1^{ère} séance
Economie circulaire/Territoire Cycle 2015 - 2016
"Intégrer l'économie circulaire dans les stratégies territoriales d'aménagement "

Orée tient à remercier les intervenants et, Séché environnement pour la qualité de son accueil.

Liste des participants

NOM	Prénom	Structure	Fonction	E-mail
ADOUE	Cyril	Inddigo	consultant	C.ADOUE@inddigo.com
BOYER	Nathalie	OREE	Déléguée générale	boyer@oree.org
Cezard	Florian	eQuineo	Responsable pôle développement durable	florian.cezard@equineo.com
COMPAIN-MUREZ	Brigitte	EDF R & D	Ingénieur-chercheur	brigitte.compain@edf.fr
DAUXERRE	Arnaud	UPM France	Responsable achats MPR en charge des relations institutionnelles pour les questions liées au recyclage	arnaud.dauxerre@upm.com
DELALANDE	JEAN CHRISTOPHE	Veolia	directeur pôle services innovants	jean-christophe.delalande@veolia.com
GARCIA	Peggy	Eclore Archi	architecte urbaniste	p.garcia@eclore-architecture.com
IAQUINTA	Marie	AgroSolutions	CHARG2E D4AFFAIRE	miaquinta@invivo-group.com
KOLTUK	Héloïse	OREE	chargée de mission EC Orée	koltuk@oree.org
LABROUSSE	Sophie	MARSIE	directrice associée	labrousse@marsie.fr
Lavoisy	Pauline	OREE	chargée de mission EC Orée	lavoisy@oree.org

Lépolard	Jérémy	Caisse des dépôts	Responsable transition écologique et énergétique	jeremy.lepolard@caissedesdepots.fr
LHOSTE	BRUNO	Inddigo	PDG	B.LHOSTE@inddigo.com
DEPIERRE	Didier	Haropa	CHEF DE PROJETS	didier.depierre@haropaports.com
OLLIVIER	Marie-Armelle	Veolia activité Recyclage IDF	Responsable Pole innovation valorisation du BTP	marie-armelle.ollivier@veolia.com
RICCO	TONY	Département du Val-de-Marne	Chargé du partenariat	tony.ricco@valdemarne.fr
ROSS CARRE	HERVE	AFNOR Développement	responsable développement Economie circulaire	herve.rosscarre@afnor.org
TOLIAN	Mathieu	2EI Véolia	Responsable Commercial	mathieu.tolian@2ei.com
Yogananthan	Muttiah	Métamorphose	Gérant	muttiah.yogananthan@gmail.com

PROGRAMME (14h30 - 17h30)

Partie 1 : Introduction

- Présentation du nouveau cycle du groupe de travail et du document « L'économie circulaire au service de la préservation des ressources et du climat » *par Nathalie Boyer*
- Réforme territoriale, territoire de projets, projets de territoires par Bruno Lhoste
- Métabolisme urbain et urbanisme *par Peggy Garcia*
- Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt « économie circulaire & urbanisme » lancé par l'ADEME *par Amandine Crambes*

Partie 2 : Ateliers participatifs

- Consignes et introduction de l'atelier (5 min)
- Séance collective de type *world café* pour préciser les attentes et identifier les problématiques prioritaires (3 ateliers de 20 min soit 1h)

Partie 3 : Synthèse

- Synthèse et restitution des résultats bruts

Résumé des interventions

Propos préliminaires

par Nathalie BOYER, déléguée générale ORÉE

La clôture du précédent cycle de groupes de travail économie circulaire...

Le cycle précédent du groupe de travail Économie circulaire a eu pour objectif, d'étudier de manière transversale les différentes thématiques environnementales qui contribuent de façon opérationnelle à développer l'économie circulaire. Les thématiques traitées ont été celles de l'agriculture, de l'eau, des transports, des déchets, de l'agriculture, de l'énergie et de l'aménagement du territoire.

Ce cycle a abouti à une publication « *L'économie circulaire au service de la préservation des ressources et du climat* », une approche flux et filières vers un écosystème territorial.



Cliquez sur l'image pour télécharger le document.

Pour chaque thématique, la publication :

- illustre comment la biodiversité préserve les ressources et l'adapte au milieu et comment l'économie circulaire peut s'en inspirer
- montre comment l'économie circulaire peut répondre aux enjeux liés à nos modes de production et de consommation sur les ressources et le climat
- présente les solutions que propose l'économie circulaire notamment grâce à des retours d'expérience et des témoignages d'experts.

...laissant place à un nouveau cycle dédié à l'aménagement durable du territoire

Pour se concrétiser rapidement et s'ancrer durablement, l'économie circulaire doit s'intégrer dans les stratégies territoriales déclinées aujourd'hui dans des schémas ou plans réglementaires d'aménagement (SCOT, PLUI,...), ou des approches thématiques de projet (Agenda 21, PCAET, TEPOS, Territoires Zéro Déchets Zéro Gaspillages -TZDZG, ...) qui vont structurer et conditionner l'évolution du territoire pour les décennies à venir. Elle doit être traitée en amont des projets d'aménagement plutôt qu'en aval. Ainsi, ce groupe de travail se propose d'explorer les différents modes d'inscription des démarches d'EC portées par les villes et leurs territoires associés, au niveau infrarégional.

Voici quelques-unes des questions que ce cycle se destine à soulever :

- Quelles sont les relations à créer entre la ville et son territoire d'influence pertinent, pour chaque famille de flux, dans une logique de circularité ?
- Quelles influences auront les choix d'aménagement de l'espace aux différentes échelles, de la conception d'une infrastructure à la zone d'influence de la ville, en passant par l'aménagement du quartier ou de la zone d'activité ?
- Comment les principes de la circularité peuvent-ils être mobilisés et mis en œuvre par les outils de planification existants ?
- Comment la mise en œuvre de la circularité va-t-elle influencer la création de richesse au sein du périmètre urbain et de son territoire d'influence ? Quels seront les effets sur les impacts environnementaux ?
- Quels freins dans le cadre institutionnel et réglementaire actuel ? Quels leviers sont mobilisables ?

Les résultats permettront de rédiger un livre blanc à destination des collectivités et entreprises souhaitant inscrire sur le long terme l'économie circulaire dans le fonctionnement de leur territoire.

Cette première séance de co-construction a vocation à soulever les besoins des adhérents lors des différents ateliers. Il s'agit de relever les points qui semblent important à aborder durant de ce cycle. A l'issue, la feuille de route du GT sera élaborée.

Réforme territoriale, territoire de projets, projets de territoires

par Bruno Lhoste, PDG Inddigo et président du GT

Retrouvez la présentation en cliquant [ici](#).

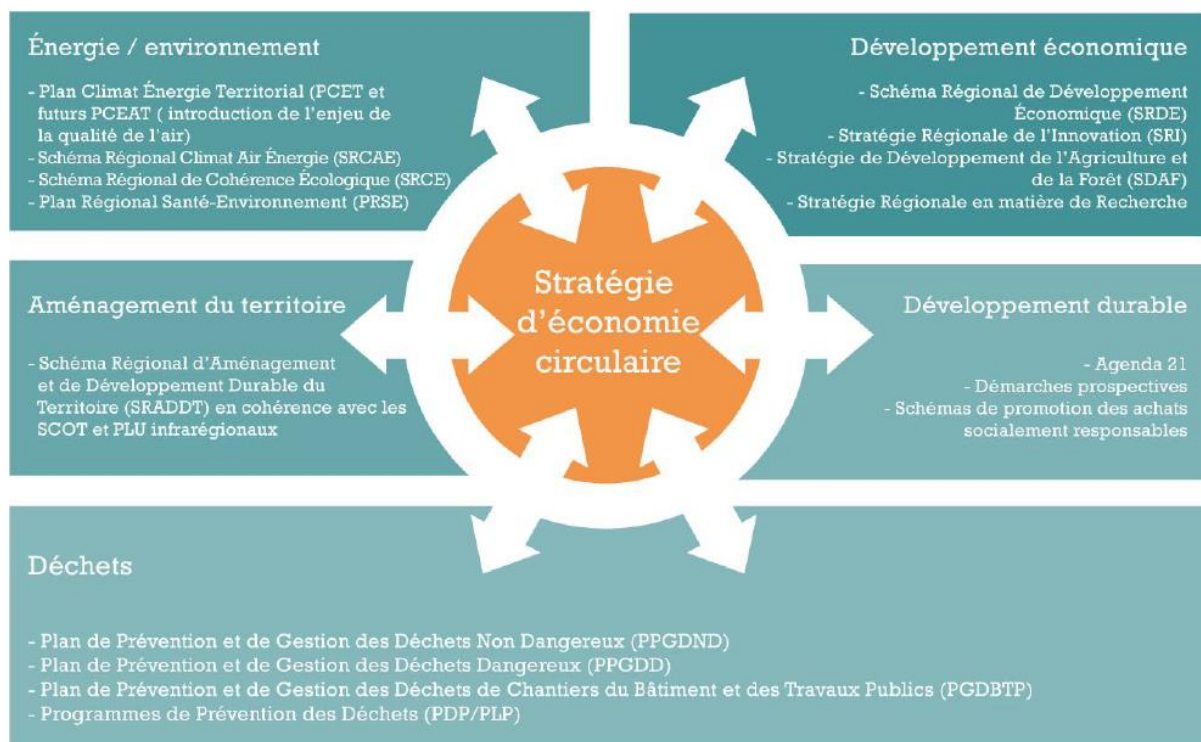


Figure 1 : Les différentes approches territoriales de l'économie circulaire (source : AUXILIA)

Les territoires dans les changements actuels

Généralités

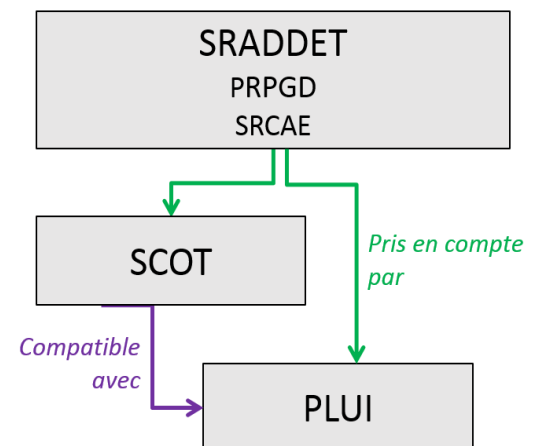
Il existe de multiples démarches territoriales, démarches de planification règlementaire, démarches de projet volontaires ou non, obligatoires ou non. L'idée est de savoir *comment s'articule autour des territoires les démarches règlementaires liées à la stratégie territoriale d'aménagement et les démarches volontaires de projet.*

Le **code de l'urbanisme** introduit une hiérarchie entre les différents documents d'urbanisme, plans et programmes, et un **rapport de compatibilité** entre certains d'entre eux. Le rapport de compatibilité exige que les dispositions d'un document ne fassent pas obstacle à l'application des dispositions du document de rang supérieur. La **notion de prise en compte** est moins stricte que celle de compatibilité et implique de ne pas ignorer les objectifs généraux d'un autre document.

Le PLU (plan local d'urbanisme) a été institué par la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (loi SRU) du 13 décembre 2000. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS). C'est le document d'urbanisme le plus important. Il établit un **projet global d'urbanisme et d'aménagement** et fixe en conséquence les **règles générales d'utilisation du sol** sur le territoire considéré.

Aujourd'hui, la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité **l'échelle la plus pertinente** pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Ainsi les PLU intercommunaux (PLUI), à l'échelle du groupement de commune (EPCI) sont favorisés.

Le PLU(I) doit en particulier **être compatible avec le SCoT**, qui, s'il existe, joue le rôle de **document intégrateur des documents de rang supérieur**. Le SCoT (schéma de cohérence territorial) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à **l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine**, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Leurs rôles ont été renforcés depuis la loi Grenelle II et, dans la loi ALUR de 2014. Ils peuvent être portés par les pôles métropolitains ou les nouveaux Pôles d'Equilibre Territoriaux Ruraux ou, par un seul EPCI si le territoire est pertinent (suppression du principe suivant lequel le périmètre d'un SCoT ne peut correspondre à celui d'un seul EPCI dans la loi NOTRe de 2015)



La loi pour une **Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)** institue un **schéma régional d'aménagement du territoire de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET)** intégrateur et prescriptif conférant aux Régions une réelle capacité à fédérer l'ensemble des collectivités de la région autour d'un projet de territoire et, à matérialiser une vision régionale de l'aménagement du territoire dans toutes ses dimensions. Le SRADDET regroupe ainsi des schémas préexistants tels que le schéma régional climat air énergie, le schéma régional de l'intermodalité et, le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Le nouveau SRADDET s'oppose aux documents locaux d'urbanisme tels que le SCOT ou le PLU qui doivent le prendre en compte. Le rôle des Régions est ainsi renforcé.

A côté de ces démarches prescriptives, on trouve des **démarches volontaires** telles que les Agendas 21, les TEPOS, les appels à projet TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) ou encore TZDZG (territoire zéro déchet, zéro gaspillage).

Toutes ces démarches ont un lien avec le cœur de l'économie circulaire. *Comment peut-on tirer parti des démarches volontaires et des cadres prescriptifs pour permettre à l'économie circulaire de se développer ?*

Le renforcement du rôle des Régions

La loi NOTRE a pour effet d'augmenter les compétences des Régions qui ne sont plus seulement collectivité cheffe de file en développement économique mais se voient également **conférer un rôle stratégique plus important**, notamment sur le volet transport. Ce renforcement du rôle des Régions est notamment dû au **regroupement de différents documents stratégiques dans les SRADDET**, dont elles ont la charge de l'élaboration.

Par exemple, par ce biais, la planification des déchets revient aux Régions. Ainsi, elles doivent établir un plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPD) ce dernier contenant un **plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire**.

- ⇒ Changement d'échelle, inscription de l'économie circulaire au niveau stratégique régional d'aménagement du territoire.

Si l'on se réfère à l'Île-de-France, première Région à avoir réalisé des plans de prévention et de gestion des déchets, on constate que son PREDEC (plan régional de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics) intègre **un objectif d'économie circulaire** et va même jusqu'à **prescrire des recommandations en ce sens vis-à-vis des documents réglementaires d'urbanisme** (PLU et SCOT) « *Les SCOT veilleront tout particulièrement à la prise en compte de l'équilibre entre les ressources disponibles en matériaux, les besoins de consommation et les capacités de traitement de déchets sur leur territoire* ».

Ce constat pourra ainsi s'étendre dans toutes les Régions de France.

L'augmentation des tailles des EPCI

Accélération du regroupement des intercommunalités : objectif de division par 2 du nombre des intercommunalités de moins de 15 000 habitants. Important pour permettre à tous les EPCI de disposer des moyens politiques et économiques de mise en œuvre de leurs actions. Ainsi, les intercommunalités passeront de 5 000 à 15 000 habitants minimum et seront organisées autour de bassins de vie.

Dans le même temps, diminution importante des syndicats dont les compétences seront transférées aux EPCI à fiscalité propre.

- ⇒ Des territoires plus importants, davantage liés à des bassins de vie et qui auront plus de moyens pour une simplification du système.

Echéance : les préfets devront présenter les plans de regroupement en **octobre 2016 pour une mise en œuvre avant le 31 décembre 2016**. Vraie volonté d'accélérer les choses.

Les pôles métropolitains et les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux

Les pôles métropolitains ont été créés par la loi Reforme des Collectivités territoriales de 2010 et complétés/modifiés par la loi Maptam de 2014, ce sont des outils de coopération entre EPCI à fiscalité propres.

A côté, de nouvelles structures ont été créées par la loi Maptam : les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) qui ont vocation, en résumé, à remplacer les pays et à porter plus particulièrement le développement économique à l'échelle de plusieurs EPCI situés hors métropoles, ruraux ou non. Ils sont en quelque sorte le pendant des pôles métropolitains.

Le renforcement du rôle des SCoT

Les SCoT intègrent de plus en plus les enjeux environnementaux. Une attention est portée à l'utilisation de la ressource territoriale pour lutter contre l'étalement urbain mais sont aussi abordées à travers les Scot, les ressources matérielles du territoire, les ressources en eau, en minéraux => possibilité d'ancrer dans ces documents des orientations en économie circulaire.

Les Agenda 21 locaux

Démarches volontaires des territoires sur les divers aspects du développement durable. Plus de 1000 Agendas 21 mais peu de participation des acteurs économiques dans ces projets.

Volonté de créer une nouvelle génération d'Agenda 21 mais M. Lhoste émet des incertitudes quant à leur efficacité.

Les TEPOS (territoires à énergie positive)

A l'initiative de quelques territoires ruraux pionniers qui avaient des ambitions fortes en termes énergétique.

L'idée est de produire toute l'énergie possible sur un territoire grâce au renouvelable et pouvoir éventuellement en fournir aux territoires qui en sont moins pourvus dans une logique de solidarité territoriale.

A développer : comment peut-on avoir de nouvelles solidarités entre territoires en fonction des potentiels de ressources différents ?

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. Il adresse l'ensemble des politiques sectorielles et des champs de compétences de la collectivité, ainsi que l'ensemble des démarches et outils de planification.

Objectif de couvrir l'ensemble du territoire par ces PCET.

Les appels à projet MEDDE/ADEME

TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) démarche similaire aux TEPOS avec un accompagnement financier, TZDZG (territoire zéro déchet zéro gaspillage), appel à projet régionaux, appel à manifestation d'intérêt économie circulaire et urbanisme...

- ⇒ Multitude de démarches ont tendance à se regrouper, à se superposer, et à entrer dans des approches de complexité pouvant être en rapport avec l'approche systémique de l'économie circulaire.

Exemple de territoires en Savoie autour de Chambéry :

Le territoire a commencé par une démarche de plan locaux de prévention des déchets puis, démarche de territoire à énergie positive. Ensuite, une partie de ces collectivités se sont lancées dans une démarche TZDZG et lancent maintenant une démarche d'économie circulaire => Fort de leur travail collectif, ces acteurs se mettent à dépasser les frontières de ces démarches pour avoir une approche plus transversale. L'idée est de pouvoir aborder l'ensemble des sujets dans une approche systémique.

Le contexte de ce groupe de travail s'inscrit dans une actualité de changement réglementaire et une envie forte des collectivités à mettre en œuvre des programmes plus ambitieux sur leur territoire.

Remarque : La Région Aquitaine est très active en économie circulaire, stratégie globale remarquable. Elle a été la première à réaliser un plan d'économie circulaire directement liée à son schéma de développement économique.

Poitou Charente également, a un plan d'action et une stratégie qui méritent également d'être relevés.

Métabolisme urbain et urbanisme

par Peggy Garcia, urbaniste Cabinet Eclore

Retrouvez la présentation en cliquant [ici](#).

Concept de métabolisme urbain ?

Flux linéaire, les villes consomment des ressources et les rejettent : système non durable. Pour parler de ce phénomène, des théoriciens ont élaboré la notion, dérivée de la biologie, de métabolisme urbain.

Ce constat mène les recherches vers des notions d'économie circulaire afin de boucler les flux.

Les flux entrants sont par exemple : la nourriture, l'énergie, les matériaux de construction et les sortants : les déchets, les émissions GES... Toutefois, il est important de considérer ces flux d'une manière dynamique. Par exemple, les flux de nourriture vont plus vite que les flux de matériaux de construction (je mange davantage que je ne construis). Ainsi, il est essentiel d'avoir une approche systémique et de croiser les flux, dans le temps et dans l'espace.

Aujourd'hui, des études métaboliques ont été produites pour quantifier les flux. Cela permet de construire des stratégies et d'ouvrir de **très larges champs d'applications** sur nos territoires. Donc tout reste à faire !

Un métabolisme urbain dégageant des solutions :

Première étude métabolique a été réalisée à Genève en 2003-2005 (slide 9). Les flux eau, matériaux, énergie ont été mis en avant. Grâce à cela, a notamment été réglée la question des déchets de bois qui partaient en Italie alors même que les chaufferies municipales risquaient d'en manquer. A l'issue, il a donc été décidé de ne pas exporter ce gisement.

Métabolisme urbain parisien réalisé par Sabine Barles en 2003, a débouché sur le PREDEC. Ce métabolisme est actuellement en train d'être remis à jour.

Des opérations permettant d'améliorer le métabolisme urbain :

2 exemples :

Ralentir le flux d'eau : problématique de la linéarité du flux. L'eau, qu'elle soit potable, sale ou très sale sera nettoyée de la même manière dans les réseaux d'assainissement. L'eau peu sale pourrait être réintégrée directement dans le milieu naturel par la création d'un circuit-court.

L'aménagement urbain peut permettre de ne pas rejeter l'eau peu sale dans les réseaux et la réintégrer directement dans le milieu naturel par la création d'un circuit-court (slides 14 à 20)

Cela permet de ne pas surdimensionner les réseaux d'assainissement et a pour conséquence de réduire le flux btp.

Relocaliser le flux Alimentation. Paris a une autonomie alimentaire de 3 jours, dépendance forte aux autres territoires. Une solution d'aménagement du territoire pourrait être de ramener l'agriculture en ville (potagers, fermes urbaines, AMAP...) ou encore, de protéger le foncier agricole.

Penser le flux matériaux ne se limite pas à réutiliser, réemployer ou recycler les déchets : **comment orchestrer l'allongement de la durée de vie des bâtiments, et des infrastructures?**

Cette question induit des questions de programmations face à une surconsommation de m2. Il est important de rationaliser la construction, mutualiser davantage et dématérialiser l'économie.

Rénover plutôt que de construire à neuf. Toutefois, le bâtiment doit lutter contre la pression foncière, contre le second œuvre à rénover, contre le changement d'usage, contre l'évolution des normes et réglementation etc. Autant de champs d'exploration pour prolonger la durée de vie des bâtiments.

Des initiatives émergentes :

- Le groupe ROTOR dont la nouvelle entité ROTOR Déconstruction se consacre au démantèlement et à la revente d'éléments architecturaux issus d'immeubles voués à la démolition (slide 47)
- Les Fab Lab
- Bellastock, association d'étudiants architectes travaillant sur le réemploi

Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt « économie circulaire & urbanisme »

par Amandine Crambes ADEME

Pourquoi cet AMI et pourquoi l'ADEME ?

L'ADEME porte depuis quelques années le sujet de l'économie circulaire mais ses projets sont plutôt orientés sur les déchets et l'énergie. L'ADEME finance et soutient des projets sur ces sujets. La direction régionale Rhône Alpes travaille plus particulièrement sur l'EIT.

Un lien fort a été dégagé entre l'organisation des villes et l'économie circulaire. Volonté de l'ADEME d'explorer l'existant au niveau national et international sur l'économie circulaire appliquée au territoire, dans le sens de l'aménagement et planification.

Un travail de défrichage, analyse et benchmark de l'existant a été effectué. Ces travaux seront disponibles après clôture de l'AMI.

Description de l'AMI

Appel à manifestation d'intérêt à destination des porteurs de projet public et privé, visée volontairement large afin d'avoir un panel diversifié de projets.

La particularité de cet AMI est qu'il est le premier de l'ADEME à être non financier. C'est un choix, accompagnement technique des lauréats pour travailler en collaboration et en co-construction. L'objectif est de créer une **culture commune au niveau de l'aménagement et de l'urbanisme**.

Enormément de territoires ne se sentent pas de répondre mais sont dans l'attente d'informations.

Visualisez l'AMI en cliquant [ici](#)

Cinq territoires ont été retenus :

- **EPADESA** (Etablissement public d'aménagement de la défense Seine Arche). Projet : Renouvellement urbain du secteur des Groupes
- **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau**. Projet : L'économie circulaire comme levier de réhabilitation des friches.
- **Métropole de Lyon - Mission Carré de Soie**. Projet : L'esprit fertile au Carré de Soie, redonner un nouveau souffle à territoire intercommunal de 500 hectares historiquement pionnier dans l'innovation industrielle et sociale.
- **Vilorgia SA**. Projet : Habita(n)ts à Energies Positives (HEP) MOUVAUX, requalification d'une cité jardin en quartier à énergie positive en coproduction avec les habitants
- **Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne**. Projet : Ecoquartier de la Ferme Lot et agriculture urbaine

Dans ce cadre, l'ADEME a également fait appel à un **AMO** (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour accompagner les lauréats de l'AMI. L'AMO sera en charge de faire une rapide analyse croisée des projets retenus, de suivre pendant une année l'avancée des projets du présent AMI, de capitaliser sur les retours d'expériences et d'animer un « club » des projets retenus.

Le groupement OREE-Inddigo a été choisi pour mener cet AMO. La feuille de route de ce GT sera donc constituée en fonction. Nous croisons actuellement vos attentes afin de définir un programme adapté.